

## Concevoir un plan de formation pour les élus, les salariés et les bénévoles

### Des définitions

La formation telle qu'entendue dans la démarche qualité doit pouvoir amener les élus et professionnels à être en capacité de maîtriser les différents enjeux et niveaux d'intervention : politiques, éducatifs, pédagogiques.

### Des références théoriques

#### Des outils pour les professionnels :

La réforme de la formation par les partenaires sociaux Février 2009 précise les droits et devoirs des salariés et des employeurs

Il existe des dispositifs de conseil, de formation et de validation des compétences (VAE, bilan de compétences, DIF...)

Chaque employeur, doit annuellement organiser avec chaque salarié un entretien professionnel (définir les objectifs, les enjeux pour la structure et pour le salarié / bilan à partir d'une fiche de poste, envisager l'avenir à courts et à moyens termes.

Devront alors être évalués les écarts entre ce qui est prévu dans le cadre des missions et ce qui est réellement réalisé par les salariés.

#### Des outils pour les élus :

En ce qui concerne les élus des collectivités territoriales,

Le code général des collectivités territoriales reconnaît aux **élus locaux**, dans ses articles L.2123-12, L.3123-10, L.4135-10 et L. 5214-8, le droit à **une formation adaptée à leurs fonctions**.

Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R. 1221-1 à R.1221-22 du code général des collectivités territoriales (décret n° 92-1208 du 16 novembre 1992 codifié), dont la dernière modification date du 5 janvier 2009. Ces formations sont dispensées par des organismes publics ou privés.

En ce qui concerne les élus associatifs, il existe le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA). Il est possible de trouver des financements auprès du CDVA.

## Des préconisations

Le projet éducatif est mis en œuvre grâce à ses acteurs, en particulier les élus et les salariés.

Il sera donc nécessaire que ceux-ci puissent développer des compétences en adéquation avec l'ambition du projet.

Les animateurs permanents disposent de **compétences** techniques, pédagogiques et relationnelles permettant de mettre en œuvre le projet éducatif de manière opérationnelle. Les compétences s'acquièrent au cours de formations professionnelles initiales, continues, mais également par le biais de recherches personnelles ou auto formation. Elles s'acquièrent tout au long des parcours de vie et des parcours professionnels des individus. Celles-ci peuvent dépasser le cadre attendu des formations (référentiels), et dépendent souvent de centres d'intérêts personnels. Ces compétences techniques permettent parfois aux animateurs de se "spécialiser" dans un domaine particulier, et d'utiliser certains supports d'animation.

## Les salariés

Chaque salarié est acteur de son parcours professionnel. Il sera donc nécessaire que celui-ci devienne l'objet de discussion avec l'employeur, également en responsabilité quand au déroulement des carrières. Ces discussions aboutiront à l'élaboration d'un plan de formation.

L'élaboration du plan de formation de la structure prend en compte les demandes et besoins des individus, ceux de la structure, mais tient également compte des données structurelles comme les emplois du temps, la gestion des remplacements...

## Les élus

L'exercice d'un mandat, politique ou associatif nécessite des compétences spécifiques et un bon niveau d'information. Les élus sont effet amenés à gérer une association ou une collectivité. Il leur sera alors nécessaire d'élargir leurs compétences et connaissances, tout en les actualisant régulièrement (législation...). Les élus ont des responsabilités importantes et doivent pouvoir être en mesure de les exercer en toute connaissance de cause. Il existe des lignes budgétaires permettant la prise en charge des formations d'élus.

Il est à noter que les stratégies mises en œuvre lors des parcours de formation sont souvent des stratégies individuelles fondées sur de la motivation personnelle.

## Des questionnements

Comment redonner une place entière à la formation des élus et des professionnels ?

Comment valoriser les diverses fonctions et en particulier la fonction d'élus ?

Comment rester dans les complémentarités de missions entre élu et coordinateur ?

Comment accompagner les salariés dans le déroulement de leur carrière professionnelle tout en renforçant la qualité du projet éducatif ?

Comment accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences et prendre en compte leurs besoins de formation ?

Comment lever les freins aux départs en formation ? Comment ne pas sous estimer la nécessité de se former tout au long de la vie ?

Comment organiser les remplacements des professionnels en formation ?

## Pistes

Utiliser les fonds mis à disposition dans le cadre des OPCA, pour les associations.

Se rapprocher des propositions du Cnft pour les collectivités locales, voir négocier un projet avec lui.

Insister sur la plus value pour la structure, pour l'équipe, pour l'évolution du projet et pour la personne.

Valoriser l'image de la structure en misant sur la formation pour augmenter la qualité du service offert aux publics accueillis.

## Des ressources

- [www.qualite-acm-calvados.org](http://www.qualite-acm-calvados.org)
- livret «accompagnement collectif au label, mai 2009, sur la PPC »
- La réforme de la formation par les partenaires sociaux (synthèse) Février 2009
- Hors série Sciences humaines "Former, se former se transformer" de la formation continue au projet de vie. N° 40 Mars/Avril/Mai 2003
- La lettre animation n°13 4ème trimestre 2008 ; les priorités des partenaires sociaux pour le développement de la formation professionnelle.
- Le CIF, le DIF, le bilan de compétence, la VAE... brochure Uniformation sur demande.
- N° spécial Echo du Label juin 2007 "profession animateur" et articles 2010 « animateurs aujourd'hui » consultables sur le site internet de la démarche.
- Le site internet de l'Injep, établissement national dédié aux acteurs des politiques publiques de jeunesse. L'Institut National Jeunesse Education Populaire, conçoit et pilote des formations adaptées aux besoins des élus et des professionnels.